

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2023/37

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement à l'occasion de la mise en place de la ligne de départ de la course cycliste « Grand prix Gilbert Bousquet ».

**Le Maire,**

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
VU l'article R 610-5° du code pénal,  
**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

**ARRÊTE**

**Article premier :** la circulation des véhicules autres que ceux de l'organisation sera interdite rue Clémenceau sur la portion comprise entre la rue Bideford et le rond-point de la Mairie le samedi 25 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

**Article deux :** le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés le long de la rue Clémenceau le samedi 25 mars 2023 de 9 heures à 14 heures.

**Article trois :** la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les services techniques municipaux.

**Article quatre :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Telerecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

**Article cinq :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 26/01/2023

Pour le Maire et par Délégation

**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**

**Louis SALIOU**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 27/01/2023

Fait à Landivisiau le 27/01/2023

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué

Louis SALIOU



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)